L'an 4 de la Rép. Fr. le 5 messidor.

AU CORPS LÉGISLATIF.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Depuis le 25 brumaire, an 3e. c'est-à-dire depuis plus de 20 mois, j'ai remis sur quittance, à la Monnoie, *pour satisfaire à la loi sur l'affinage*, 125 marcs 5 onces, produit de mes travaux, en qualité de *Fondeur* de déchets métalliques, duement *autorisé*.

Depuis 20 mois je reclame en vain cette propriété ; et pour toute réponse, on me dit qu'il *y a eu un vol fait à la Monnoie*, *dans lequel mes lingots sont compris.*

Sur le refus du Directeur de m'en tenir compte, j'ai présenté une pétition à la Convention Nationale, le 19 fructidor, an 3e, dont copie ci-jointe, avec les pièces qui justifient des services *gratuits* que je me suis estimé heureux de rendre à la Monnoie elle-même.

La Convention ne se croyant pas compétente à *juger d'un vol*, me renvoya à me pourvoir devant les Tribunaux.

Enfin, après une année de procédures dispendieuses et d'attente désespérante, un jugement vient d'être rendu

sur cette affaire au Tribunal du 4e Arrondissement, et en voici le prononcé :

Ce 8 Prairial, an 4.

Attendu, 1°. que Gautier ne justifie point avoir mis en demeure Auguste de lui remettre les lingots dont il s'agit, avant le vol dont est question; 2°. qu'il est reconnu que les lingots se trouvent perdus par le fait d'une force majeure, par suite d'un vol avec effraction, et que tout dépositaire n'est tenu de la force majeure; le Tribunal reçoit Auguste opposant au jugement par défaut; faisant droit au principal, déboute Gautier de ses demandes, et le condamne aux frais et déboursés.

CALOT.

Ainsi, après 22 mois de délais désolans, je suis privé de ma propriété, sans que je puisse savoir où la reclamer! -- La Convention me renvoye aux Tribunaux, et *les Tribunaux me condamnent aux frais et dépens!!!*

Et depuis 22 mois mes atteliers sont fermés! ... Et quand ces mêmes atteliers pourroient être employés utilement pour la République, malgré mes services constatés, on me laisse oisif et sans secours, avec une femme et sept enfans!!!

Justice, Citoyens Représentans! elle est votre égide et celle de la liberté; sans elle il n'est point de Gouver-

nement; et nous l'attendons, avec confiance, de votre amour pour le soutien des Loix et de la Constitution.

Nous demandons que cet objet soit renvoyé à une Commission spéciale, qui soit tenue d'en faire un prompt rapport.

GAUTIER, sa femme, sept enfans, et un vieillard de 73 ans.

Rue de Basfroid, n°. 38, faubourg Antoine.

De l'Imprimerie de Renaudiere, rue des Petits-Champs, N°. 69.